

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Février 2021

**Etaient présents :** Messieurs et Madame : Pascal LAROCHE, Patrice BOISSEL, Patrice MALLEMONT, Frédéric RICHEVAUX, Michel ARDANA, Franck FERET, Stéphane BOURI, Bruno VUILLERMOZ, Landry LEPAGE et Jean-Luc DUMONTIER.

**Etait absente :** Catherine CROSNIER,

**Secrétaire de séance :** Frédéric RICHEVAUX

Le maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2020. Monsieur Patrice MALLEMONT demande qu'il soit indiqué le coût de la prestation du centre de gestion pour la prise en charge des archives de la mairie : 7.350,00€TTC répartis sur trois ans. Après la remarque de Monsieur MALLEMONT, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **- Autorisation à donner au maire pour missionner le géomètre, Monsieur CORRE, dans le cadre de la cession de parcelle par les consorts HERON**

Pascal LAROCHE explique l'historique de la parcelle F 304 qui appartient à ce jour à la famille HERON. Sur une partie de cette parcelle est construit un transformateur. Nous nous trouvons donc dans la situation suivante avec une parcelle (F304) appartenant aux consorts HERON et la commune étant propriétaire du transformateur. En accord avec l'indivision HERON, il est proposé ce soir de régulariser l'opération de la façon suivante : l'indivision HERON fait don à la commune d'une partie de la parcelle F 304 supportant ledit transformateur, à charge pour la commune de supporter les frais de géomètre (1.061,10 € TTC).

Après discussion, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition avec l'intervention de Monsieur CORRE, géomètre.

### **- Points sur les travaux routiers**

Pascal LAROCHE fait le point sur l'avancement des travaux qui ne sont à ce jour pas terminés. Il donne lecture d'un courrier de Monsieur ORELIO daté du 4 janvier 2021.

De plus, il propose de ne pas exécuter les ralentisseurs rue du Seigneur Foulques et rue du Sénateur Béranger à Chaudry (prévus dans le marché); étant entendu que les riverains ne souhaitent pas ces réalisations. Il propose au conseil de ne pas valider la mise en place d'un ralentisseur dans le secteur du cimetière; étant entendu que ce type d'aménagement n'est pas conseillé sur des pentes supérieures à 5%.

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas réaliser les 3 ralentisseurs en question.

### **- Budget de l'eau :**

#### **Vote du compte administratif 2020**

Monsieur Franck FERET, adjoint au Maire, présente le Compte Administratif

#### Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 : Charges à caractère général	:	37.212,47 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre en section	:	12.591,88 €
Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	:	<u>2.075,23 €</u>
Soit un total des dépenses d'exploitation de	:	51.879,58 €

#### Recettes d'exploitation

Chapitre 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar	:	45.099,98 €
--	---	-------------

Chapitre 75 : Autres Produits gestion courante :	6.051,75 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section :	10.513,00 €
Soit un total des recettes d'exploitation de :	61.664,73 €

#### Dépenses d'investissement

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section :	10.513,00 €
Soit un total des dépenses d'investissement :	10.513,00 €

#### Recettes d'investissement

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections :	12.591,88 €
Soit un total des recettes d'investissement :	12.591,88 €

Le CA 2020 fait donc apparaître un excédent d'exploitation de 9.785,15 € et un excédent d'investissement de 2.078,88 €.

A l'issue de cette présentation, Monsieur LAROCHE, se retire en demandant à Monsieur Patrice BOISSEL, Premier Adjoint, de procéder au vote du Compte Administratif de l'eau 2020. Hors de la présence du Maire, le Conseil accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2020.

### **Approbation du compte de Gestion 2020**

Monsieur Franck FERET précise que dans le compte de Gestion de l'eau 2020 (issu de la trésorerie) prend en compte le résultat du CA 2020 et le résultat des exercices antérieurs. Soit un excédent de fonctionnement de 27 012,51 € et un excédent d'investissement de 28 978,71 € et au même titre que le CA 2020. Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.

### **- Budget Communal :**

#### **Vote du compte administratif 2020**

Monsieur Franck FERET, adjoint au Maire, présente le Compte Administratif

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : charges à caractère général :	53.328,26 €
Chapitre 012 : Charges de personnel :	62.272,34 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits :	55.602,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section :	11.960,00 €
Chapitre 65 : Autres charges gestion courante :	122.043,73 €
Chapitre 66 : Charges Financières :	0,63 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :	38,09 €
<b>Soit un total des dépenses de fonctionnement :</b>	<b>305.245,05 €</b>

#### Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 : Produits des services :	1.579,48 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes :	221.370,40 €
Chapitre 74 : Dotations et participations :	65.518,87 €
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante :	20,16 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels :	69.788,55 €
Chapitre 042: Opération d'ordre transfert entre section :	6.560,00 €
<b>Soit un total des recettes de fonctionnement :</b>	<b>364.837,46 €</b>

### Dépenses d'investissement

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	:	147.169,19 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	:	7.676,93 €
Chapitre 45 : Total des opé. pour compte de tiers	:	227.650,68 €
Chapitre 040 : Opération d'ordre transfert entre section	:	<u>6.560,00 €</u>
<b>Soit un total des dépenses d'investissement</b>	:	<b>389.056,80 €</b>

### Recettes d'investissement

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section	:	11.960,00 €
Chapitre 45 : Total des opé. Pour compte de tiers	:	71.026,41 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	:	13.200,00 €
Chapitre 10 : Dotations Fonds divers Réserves	:	57.077,85€
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	:	<u>88.400,00 €</u>
<b>Soit un total des recettes d'investissement</b>	:	<b>241.664,26 €</b>

Le CA 2020 fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 59.592,41 € et un déficit d'investissement de 147.392,54 €.

A l'issue de cette présentation, Monsieur LAROCHE, se retire en demandant à Monsieur Patrice BOISSEL, Premier Adjoint, de procéder au vote du Compte Administratif de l'a commune 2020.

Hors de la présence du Maire, le Conseil accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2020

### **Approbation du compte de Gestion 2020**

Monsieur Franck FERET, adjoint au Maire, précise que le compte de Gestion de la commune 2020 (issu de la trésorerie) prend en compte le résultat du CA 2020 et le résultat des exercices antérieurs et fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 295.081,64 € et un excédent d'investissement de 17.077,19 €.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2020, les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, déclarent que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.

### **- Préparation du budget de l'eau 2021**

Le conseil municipal fait une ébauche du budget primitif 2021 de l'eau

### **- Préparation du budget communal 2021**

Le conseil municipal fait une ébauche du budget primitif 2021 de la commune

### **- Questions diverses**

Pascal LAROCHE informe les conseillers municipaux qu'une étude a été réalisée il y a quelques années concernant l'entretien du pont d'Aincourt et du pont du moulin de Chaudry. Il propose que l'étude soit réactualisée.

Frédéric RICHEVAUX attire l'attention du conseil municipal sur la nécessité de faire un Chemin piétonnier en béton lavé ou en goudron ou autres matériaux à l'emplacement du chemin actuel reliant

la mairie à la rue du grand marais. Pascal LAROCHE précise que des devis sont entre nos mains et propose d'inscrire ces travaux au budget primitif 2021.

Franck FERET demande à chaque conseiller de bien vouloir répertorier chacun dans leur secteur, le ou les lieux susceptibles d'accueillir des plantations et ceci afin d'embellir le bourg et ses hameaux.

Messieurs Michel ARDANA et Franck FERET attirent l'attention du maire sur les débordements des haies, arbres, arbustes sur la voie publique et tout particulièrement à proximité des réseaux aériens : téléphone, électrique, fibre optique.

Monsieur LAROCHE informe le conseil que la commune a été contactée par un opérateur téléphonique, free, pour installer un pylône et ses équipements actifs mutualisés et donc accessibles aux 4 opérateurs mobiles : Bouygues Telecom, Free mobile, Orange et SFR.